



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca

AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUUX**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, madame Andrée Neault, directrice générale et greffière-trésorière, que le conseil municipal, à la séance ordinaire dudit conseil tenue le 12^e jour du mois d'août 2024, a adopté les règlements suivants :

1. Règlement numéro 2024-645 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin d'agrandir la zone 120-P à même la zone 316-A (terrain arrière de l'école);
2. Règlement numéro 2024-646 modifiant le plan d'urbanisme révisé numéro 2009-488 (terrain arrière de l'école).

Lesdits règlements sont déposés au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

La Municipalité a reçu la conformité de la M.R.C. des Chenaux suite à l'adoption de ces règlements le 27 août 2024.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Maurice, ce 28^e jour du mois d'août 2024.

Andrée Neault,
Directrice générale et greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX

Je, soussignée, que j'ai publié l'avis ci-contre en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, le vingt-huitième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-quatre.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-huitième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-quatre.

Andrée Neault,
Directrice générale et greffière-trésorière